



2012

JUNIOR EXPAT

L'ASSURANCE SANTÉ
DES MOINS DE 36 ANS
DANS LE MONDE



MSH INTERNATIONAL

SIACI SAINT HONORE GROUP

MSH INTERNATIONAL pour le compte de l'ASFE



L'ASSURANCE SANTÉ SANS FRONTIÈRES
www.asfe-expat.com



L'ASSURANCE SANTÉ SANS FRONTIÈRES

Depuis 20 ans, l'ASFE conçoit et gère des solutions d'assurance santé internationale pour toutes les personnes en situation de mobilité :



- ▶ Particuliers expatriés, en solo ou famille,
- ▶ Étudiants, stagiaires ou "working holiday visas",
- ▶ Travailleurs indépendants ou salariés d'entreprises,
- ▶ Seniors.

Où que vous partiez,
nous sommes là, à vos côtés

Un contrat géré par :



MSH INTERNATIONAL

SIACI SAINT HONORE GROUP

Certifié ISO 9001





Une solution d'assurance adaptée à votre situation

Pour votre séjour à l'étranger, dans le monde entier, le contrat Junior'Expat est un package complet qui couvre les soins médicaux, l'hospitalisation, l'assistance médicale / rapatriement, l'assurance perte et vol de bagages, la responsabilité civile privée et la prévoyance.

Votre profil :

- ▶ Vous avez moins de 36 ans.
- ▶ Vous partez à l'étranger pour une durée minimale de 3 mois (jusqu'à 1 an, renouvelables), quel que soit votre statut (en séjour, mission, stage ou études, Working Holiday Visa ou toute autre raison).

Pourquoi choisir l'ASFE ?

Choisir l'ASFE, c'est avoir la garantie :

- ▶ de bénéficier de la solidité d'un groupe gérant plus de 275 000 expatriés dans le monde, certifié ISO 9001,
- ▶ d'être couverts par les plus grands assureurs et assistants : AXA et Europ Assistance,
- ▶ de faire confiance à un groupe dont 91% des assurés sont satisfaits et nous recommanderaient à d'autres expatriés (chiffres issus d'une enquête de satisfaction menée en 2010),
- ▶ de disposer de services en ligne pour vous faciliter la vie : souscription et paiement en ligne, déclaration et suivi de vos remboursements, etc.,
- ▶ d'être remboursé de vos dépenses de soins en frais réels, sans franchise, et de bénéficier de prises en charge hospitalières directes, sans avance de frais de votre part,
- ▶ de pouvoir joindre nos équipes de gestion 24h / 24 grâce à nos 4 plateformes de gestion à Calgary, Paris, Dubaï et Shanghai.



Le contrat Junior'Expat de l'ASFE

Vos garanties Santé, Prévoyance, Responsabilité civile

Pour partir en toute tranquillité et profiter pleinement de votre séjour à l'étranger, Junior'Expat vous offre une couverture en santé, prévoyance, responsabilité civile et assistance (incluant une assistance bagages) à toute épreuve.

GARANTIES SANTÉ	
Nous prenons en charge vos frais médicaux et hospitaliers jusqu'à 200 000 € pendant votre séjour. En cas de maladie inopinée* ou d'accident*, l'ASFE vous rembourse :	
- Hospitalisation médicale ou chirurgicale avec prise en charge directe pour éviter l'avance de frais	100 % des frais réels
- Consultations (sauf dentiste), pharmacie, frais d'analyses et de travaux de laboratoire, actes de radiologie, imagerie médicale (I.R.M.) et scanners, analyses et auxiliaires médicaux	100 % des frais réels
- Soins dentaires occasionnés par un accident ou par une urgence dentaire* (non-consécutifs à un mauvais état préalable de la dentition ou des gencives)	100 % des frais réels, limités à 305 €
GARANTIES PRÉVOYANCE	
Parce qu'un accident ou une maladie soudaine peut générer plus que des frais de santé, l'ASFE verse en cas de :	
- Décès	Un capital de 15 000 € (le montant est doublé si le décès est consécutif à un accident) au bénéficiaire que vous aurez préalablement désigné lors de votre adhésion
- En cas d'Infirmitté Permanente Accidentelle	Un capital pouvant atteindre 15 000 € (taux d'invalidité minimum de 33 %)
GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE	
- Pour l'ensemble des dommages	1 524 490 €
- Pour les seuls dommages matériels	762 245 €
*DÉFINITIONS	
- Accident : atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'adhérent et provenant exclusivement de l'action soudaine et imprévisible d'une cause extérieure (entorse, fracture...)	
- Maladie inopinée : Toute altération de santé médicalement constatée soudaine et imprévisible nécessitant une intervention chirurgicale ou un traitement médical ne pouvant attendre le retour ou le rapatriement dans le pays de résidence	
- Urgence dentaire : Toute atteinte infectieuse des racines dont l'absence de traitement sous 48 heures est susceptible d'entraîner des complications. Notre remboursement intervient après l'étude du rapport médical ou dentaire fourni par l'assuré	

Le contrat Junior'Expatrié de l'ASFE

ainsi que vos garanties d'Assistance

GARANTIES D'ASSISTANCE	
ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT	
- Assistance et rapatriement : organisation et prise en charge du bénéficiaire, transport vers un établissement de soins à proximité ou rapatriement vers le pays d'origine	Frais réels
- Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Billet retour
- Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 5 jours	Billet A/R + 100 € / nuit dans la limite de 1 000 €
- Retour sur le lieu de résidence après un rapatriement dans le pays d'origine	Billet aller
- Retour anticipé en cas d'hospitalisation de plus de 5 jours d'un membre de la famille	Billet A/R
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS	
- Rapatriement du corps dans le pays d'origine	Frais réels
- Frais de cercueil ou d'urne	2 000 €
- Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Billet A/R
- Reconnaissance de corps et formalités de décès par un proche	Billet A/R + 100 € / nuit limité à 200 €
ASSISTANCE VOYAGE	
- Avance d'une caution pénale	15 000 €
- Avance et prise en charge des honoraires d'avocat	3 000 €
- Frais de recherche en mer et montagne	15 000 €
- Accès à l'e-coffre-fort d'Europ Assistance "123 classez" pendant votre contrat	Adhésion gratuite au site
GARANTIE BAGAGES (POUR LES BAGAGES DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE)	
- Assurance vol, destruction totale ou partielle et perte de bagages	2 000 € *
- Indemnité de retard de livraison de bagages à l'aéroport (supérieur à 24h)	300 €
- Frais de reconstitution de documents d'identité	150 €
MAIS AUSSI...	
- Retour anticipé en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle	
- Assurance vol, perte ou destruction des papiers d'identité avec une avance de fonds de 2 300 €	
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour jusqu'à 100 € / nuit dans la limite de 1 000 €	
- Envoi de médicaments introuvables sur place ou de messages urgents...	

* Franchise de 30 € / valise limitée à 50 % pour les objets précieux



Le contrat Junior'Expat de l'ASFE

Des services en ligne efficaces

Découvrez l'ensemble des services automatiquement inclus dans votre espace assuré.

Dès la prise en compte de votre demande d'adhésion, vous recevrez votre Welcome Package contenant toutes les informations utiles (carte d'assuré, certificat d'adhésion, attestation d'assurance, descriptif des garanties, etc.).

Vous disposez également d'un espace assuré sur notre site (www.asfe-expat.com) afin de piloter vous-même vos garanties santé et gérer votre contrat en toute autonomie depuis votre pays d'expatriation. Vous trouverez ci-dessous tous les avantages de notre espace assuré.

➔ Votre espace assuré on-line vous permet ainsi de :

	VOTRE CONTRAT JUNIOR'EXPAT
- Imprimer votre carte d'assuré	✓
- Actualiser vos données personnelles : adresse e-mail, adresse postale, coordonnées bancaires...	✓
- Compléter et imprimer vos demandes de remboursements de frais de santé	✓
- Suivre vos décomptes de remboursements et en suivre l'historique au cours des 24 derniers mois	✓
- Effectuer vos demandes de prises en charge hospitalières	✓
- Télécharger et imprimer votre Guide pratique du bénéficiaire	✓
- Consulter la rubrique Santé Expat de votre Espace assuré vous donnant accès à notre réseau de plus de 750 000 prestataires de santé dans le monde (établissements hospitaliers, praticiens de santé...)	✓
- Utiliser la rubrique "Nous laisser un message" afin d'adresser toute demande en ayant la garantie de vous adresser directement au bon interlocuteur au sein de nos équipes de gestion	✓

Le contrat Junior'Expat de l'ASFE

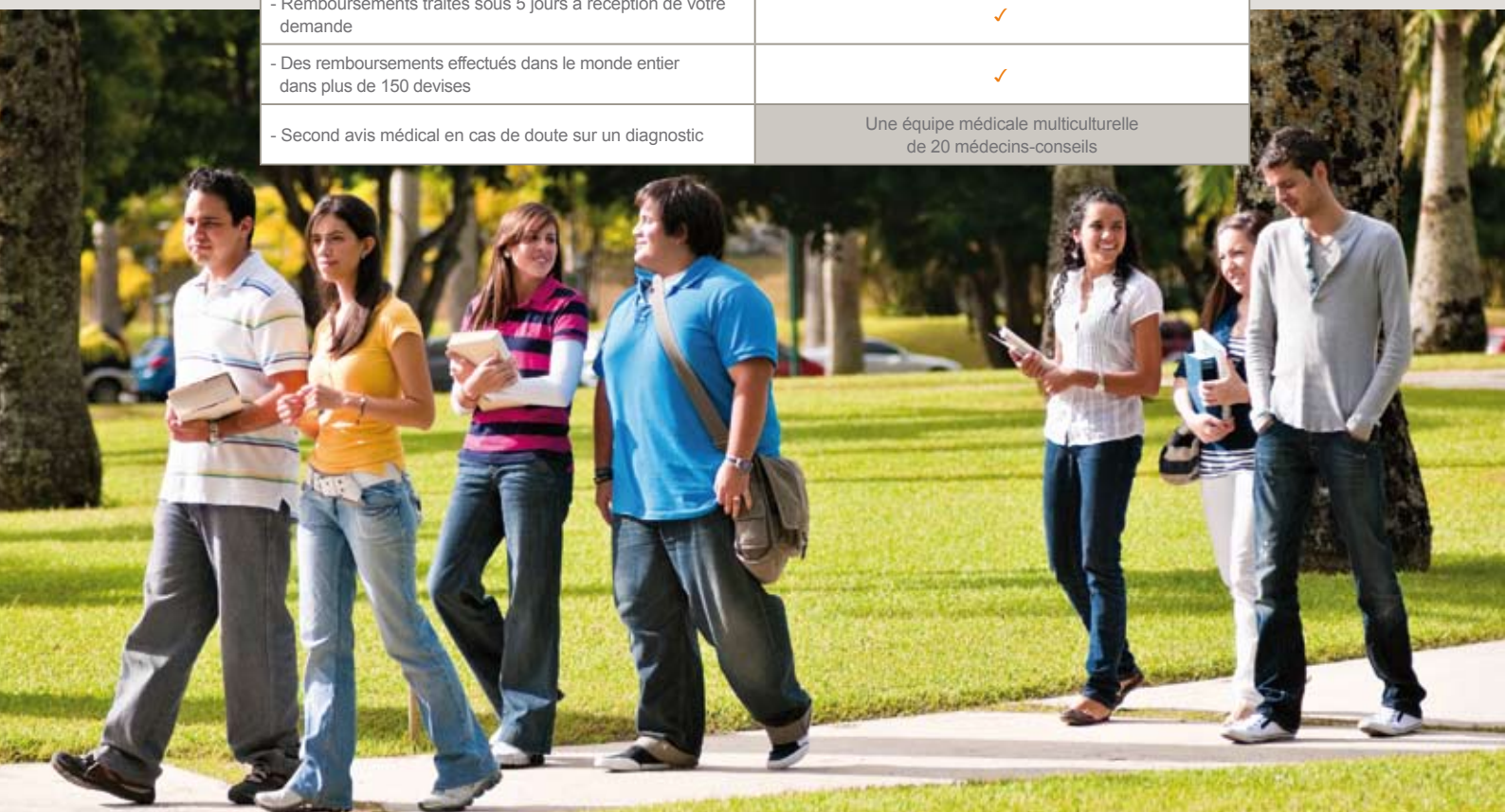
Les atouts de l'ASFE

Une équipe internationale, disponible pour vous à tout moment.

Afin de simplifier la gestion de votre contrat santé à l'étranger, nous nous sommes organisés afin de vous apporter la plus grande disponibilité, tant pour le remboursement de vos frais de soins courants que lors de situations plus complexes. Quelle que soit votre question, notre équipe multiculturelle est là pour vous répondre dans les meilleurs délais.

➔ Partez en toute sérénité : nos plateformes de gestion situées sur les 4 continents sont organisées pour traiter vos demandes de remboursements 24h/24 et 7j/7 et pour pouvoir gérer vos prises en charge hospitalières d'urgence.

	VOTRE CONTRAT JUNIOR'EXPAT
- Disponibilité 7j/7 et 24h/24	Paris (France), Calgary (Canada), Dubai (Emirats Arabes Unis), Shanghai (Chine)
- Equipes composées de plus de 45 nationalités parlant plus de 30 langues pour faciliter une vraie gestion internationale	✓
- Prises en charge directes en cas d'hospitalisation ou de soins supérieurs à 400 € ou 400 US \$	✓
- Des garanties immédiates, dès le 1 ^{er} jour qui suit l'acceptation de votre adhésion ou à une date ultérieure que vous aurez choisie	✓
- Remboursements traités sous 5 jours à réception de votre demande	✓
- Des remboursements effectués dans le monde entier dans plus de 150 devises	✓
- Second avis médical en cas de doute sur un diagnostic	Une équipe médicale multiculturelle de 20 médecins-conseils



Le Contrat Junior'Expat de l'ASFE 2012

Votre tarif 2012

Bon à savoir

- ▶ L'assurance Junior'Expat ne peut être souscrite qu'à titre individuel.
- ▶ Si vous partez en couple, vous devrez faire deux adhésions séparées.
- ▶ Si vous partez en famille (conjoint + enfants), contactez nos conseillers (+33 (0)1 44 20 48 77) qui vous orienteront vers une solution adaptée.

➔ Les tarifs ci-dessous sont valables jusqu'au 31/12/2012 pour une période de 12 mois maximum (renouvelables pour une durée minimale de 3 mois dès lors que vous n'avez pas atteint votre 36^{ème} anniversaire).

Prix par personne et par séjour	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
Monde entier hors USA	113 €	151 €	189 €	220 €	258 €	296 €	329 €	354 €	379 €	403 €
Monde entier incluant les USA	159 €	212 €	265 €	315 €	368 €	421 €	468 €	506 €	544 €	579 €



Le contrat Junior'Expat de l'ASFE



Comment souscrire ?

Une souscription simple et rapide, sur Internet ou par courrier.

Sur notre site www.asfe-expat.com

Connectez-vous sur www.asfe-expat.com, rubrique "nos solutions".

Dès lors que vous avez choisi votre contrat, cliquez sur **SOUSCRIRE** et laissez-vous guider.

N'hésitez pas à utiliser l'aide en ligne qui vous aidera à trouver la solution la mieux adaptée à votre situation et à nous contacter pour tout renseignement complémentaire au +33 (0)1 44 20 48 77.

Par courrier

En nous adressant :

- ▶ le bulletin d'adhésion complété et signé,
- ▶ le questionnaire médical complété et signé, et les informations médicales complémentaires si des réponses positives ont été signalées,
- ▶ une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport,
- ▶ un RIB pour le remboursement de vos frais de santé,
- ▶ le paiement de votre cotisation (voir ci-dessous).

Le paiement de vos cotisations

Merci de joindre à votre dossier :

- ▶ l'autorisation de prélèvement automatique* complétée et signée (sur un compte en France uniquement),
ou
- ▶ un chèque à l'ordre de l'ASFE,
ou
- ▶ l'autorisation de débit de carte bancaire complétée et signée* correspondant au montant total de votre cotisation pour la durée souscrite.

Adressez votre demande d'adhésion complète à :

ASFE, Service Adhésions
82 rue Villeneuve - 92587 Clichy Cedex - FRANCE

- ➡ Si vous souhaitez régler chaque trimestre, joignez à votre bulletin d'adhésion l'autorisation de prélèvement automatique complétée et signée* sur un compte en France uniquement.

* Feuilles disponibles pages 13 et 14.

Finalisation de votre adhésion

Dès que votre adhésion sera finalisée, vous recevrez votre Welcome Package avec :

- ▶ vos conditions générales et une carte personnalisée avec l'ensemble de nos coordonnées,
- ▶ un guide pratique qui vous accompagnera dans vos démarches de remboursements et vous apportera des réponses claires et pratiques aux questions que vous vous posez.



Les questions que vous vous posez encore :

Junior'Expat est une assurance complète ou bien complémentaire ?

Il s'agit d'une assurance complète, qui intervient dès le 1^{er} euro et sans franchise, à 100 % des frais réels en cas d'hospitalisation et de frais de santé inopinés (voir définition page 4).

Devrai-je faire l'avance des frais ?

En cas d'hospitalisation ou de soins supérieurs à 400 € : non. Il y a une prise en charge directe auprès de l'hôpital ou de l'établissement. Pour les soins externes (consultations, pharmacie...) : oui, et vous nous adressez vos factures et justificatifs pour un remboursement 72h après réception du dossier.

Y a-t-il des exclusions par rapport aux sports à risques ?

Aucune exclusion dès lors que ces sports à risque restent pratiqués hors d'une fédération sportive, d'un club et que vous ne faites pas de compétitions, de championnats, ou encore de tentatives de record.

Serai-je garanti immédiatement, et dois-je m'y prendre à l'avance ?

Oui, il n'existe aucun délai d'attente et votre contrat peut prendre effet dès le lendemain de votre adhésion en ligne ou à réception de votre demande par courrier, ou bien à une date ultérieure que vous aurez déterminée vous-même à l'adhésion (dans la limite de 2 mois, ce qui correspond à la validité de votre questionnaire médical). Nous vous invitons cependant, à réaliser votre adhésion 10 à 15 jours avant votre départ pour être sûr de bien partir avec votre Welcome Package.

Recevrai-je des documents une fois mon adhésion réalisée ?

Bien sûr, nous vous retournerons un Welcome Package incluant : un certificat d'adhésion comportant votre identifiant vous donnant accès à votre espace assuré sur notre site, une attestation en anglais à la demande, votre carte d'assuré, véritable sésame pour toute prise en charge hospitalière, l'ensemble des conditions générales de votre contrat et un guide du bénéficiaire vous indiquant l'ensemble des démarches à suivre pendant toute la durée de votre contrat.

Puis-je également souscrire de l'étranger ?

Aucun problème, vous pouvez souscrire directement sur notre site www.asfe-expat.com où que vous soyez à l'exception des USA (nous contacter dans ce cas), idem en cas de demande de prolongation ou de renouvellement au-delà d'une année.

Que me conseillez-vous avant de partir à l'étranger ?

Réalisez un bilan de santé (mise à jour des vaccins et examen dentaire en priorité) et éventuellement un examen médical avec l'établissement d'un certificat qui valide la pratique de tous types de sports (comme la plongée par exemple). Munissez-vous d'une trousse médicale avec les principaux produits pharmaceutiques de la vie courante, et vos prescriptions en cours si besoin. Surtout, n'oubliez pas de communiquer votre numéro de police d'assurance et nos coordonnées à un ami et / ou à votre famille, ainsi que votre adresse et numéro de téléphone sur place.

➡ Pour obtenir davantage de réponses, rendez-vous sur notre site www.asfe-expat.com - rubrique "tout savoir pour partir - les questions d'expat".



L'ASFE, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE SANTÉ DES EXPATRIÉS

L'ASFE, Association de Services des Français de l'Etranger, créée en 1992, est une association de loi 1901.

Notre vocation est d'apporter des solutions à tous les expatriés dans le monde entier en matière de couverture santé, prévoyance, assistance médicale / rapatriement, et responsabilité civile.

Nos offres sont complètes et apportent à chacun des solutions adaptées selon le niveau de garantie souhaité, son âge, sa situation de famille et son pays d'expatriation.

91% de nos adhérents sont satisfaits et nous recommanderaient à d'autres expatriés (chiffres issus d'une enquête de satisfaction menée en 2010).

MSH INTERNATIONAL GÈRE POUR LE COMPTE DE L'ASFE L'ENSEMBLE DE SA GAMME DE CONTRATS

MSH INTERNATIONAL est un leader mondial dans la conception et la gestion de solutions internationales de santé. Filiale de SIACI SAINT HONORÉ, elle compte plus de 275 000 personnes assurées dans 194 pays et plus de 2 000 sociétés clientes à travers le monde. Ses équipes rassemblent plus de 45 nationalités et 30 langues parlées.

MSH INTERNATIONAL est le partenaire santé de toutes les personnes en mobilité internationale : salariés de multinationales, employés d'organisations internationales, collaborateurs de TPE-PME, particuliers expatriés, étudiants et frontaliers.

Nos 4 sièges régionaux à Calgary, Paris, Dubaï et Shanghai partagent le même sens aigu du service client premium. Disponibles 7j / 7 et 24h / 24 quel que soit le pays d'expatriation, nos équipes veillent en permanence à vous offrir une vraie proximité, une attention maximale et une grande flexibilité.

ASFE - CONTACT COMMERCIAL

18 rue de Courcelles - 75384 Paris Cedex 8 - France
Tél. +33 (0)1 44 20 48 77 - Fax +33 (0)1 44 71 48 80

1, rue des Quatre Chapeaux - 69002 Lyon - France

contact@asfe-expat.com



MSH INTERNATIONAL

MSH INTERNATIONAL pour le compte de l'ASFE



L'ASSURANCE SANTÉ SANS FRONTIÈRES